

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DONNENHEIM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Fixation du nombre des adjoints
- Election des Adjoints

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Etaient présents : M. Jean-René BOCCAGE – Mme Christine DAVID-ROESCH –
M. André GILLIG – M. Marc GRASS – Mme Brigitte HASE-TARIANT – M. Christophe
KAPPS – Mme Véronique OTT-LELLIG –
M. Guy REPP – M. Daniel RITLENG – M. Benjamin RIVAUD –
M. Stéphane SCHISSELE.

Election du Maire

Sous la présidence de Monsieur Albert RITLENG, maire sortant qui met le Conseil en place, puis de Monsieur Jean-René BOCCAGE, doyen d'âge, qui organise l'élection du Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Daniel RITLENG (*le plus jeune des conseillers*) est nommé secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. Jean-René BOCCAGE, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats en sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Guy REPP : 6 voix

M. Guy REPP ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fixation du nombre des adjoints

Sous la présidence du Maire, Monsieur Guy REPP et après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 2 bulletins blancs, fixe le nombre d'adjoints à 3 (trois).

Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 5
- majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. Jean-René Boccage obtient 5 voix.

M. Jean-René Boccage n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin

Second tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats en sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Jean-René Boccage – 9 voix
M. Christophe Kapps – 1 voix

M. Jean-René Boccage ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint au maire.

- Election du Deuxième adjoint :

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Marc Grass – 9 voix
M. Benjamin Rivaud – 1 voix

M. Marc Grass ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats en sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Christophe Kapps – 7 voix
M. André Gillig – 1 voix

M. Christophe Kapps ayant obtenu la majorité absolue est élu 3^{ème} adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme
Donnenheim, le 14 mars 2008

Le Maire : Guy REPP